

Lanvéoc

## Compteurs Linky. La position de la commune

La municipalité a tenu à s'exprimer, dans un communiqué, concernant l'installation des compteurs Linky. « En l'état actuel des connaissances et des informations contradictoires, il nous apparaît nécessaire, par principe de précaution, de surseoir à la pose des compteurs Linky. Cependant, cette décision reste du ressort de chaque propriétaire qui peut accepter ou refuser la pose

dudit compteur. En cas de refus, la mairie met à votre disposition un imprimé type à remplir par vos soins ».

D'autre part, l'avis de l'Association des maires du Finistère a été sollicité par la commune. « Ce principe de précaution sera appliqué par la commune dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques des compteurs », a précisé la municipalité.